



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 mars 2020

Extrait du Procès-verbal

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 09

Présents : 07

### **Date de convocation : 20/02/2020**

L'an deux mille vingt et le cinq mars à 20 heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

### Présents :

**JOUBERT LAURENCIN Monique**

**GIRAUD Alain**

**COTE Monique**

**GALLOT Jean-Michel**

**GANDY Catherine**

**LEBON Claire**

**MATHY Frédéric**

Excusés : **CORMY Marc** jusqu'à 21h45 – délégation de pouvoir à **COTE Monique**

**DRUESNES Sandrine** – délégation de pouvoir à **GANDY Catherine**

Secrétaire de séance : **LEBON Claire**

## **ADMINISTRATIF**

### Approbation des comptes administratifs 2019 de la commune et Assainissement

#### ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Boz tel que suit :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	243 468.57 €
Recettes de l'exercice	318 208.30 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>74 739.73 €</b>
Résultat antérieur :	15 961.91 €
<b>Résultat à la clôture 2019</b>	<b>90 701.64 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	170 429.53 €
Recettes de l'exercice	78 371.26 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>- 92 058.27 €</b>
Résultat antérieur	28 420.66 €
<b>Résultat à la clôture 2019</b>	<b>- 63 637.61 €</b>

#### ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget Assainissement de la commune de Boz tel que suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de l'exercice	54 633.56 €
Recettes de l'exercice	63 888.32 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>9 254.76 €</b>
Résultat antérieur :	
<b>Résultat à la clôture 2019</b>	<b>9 254.76 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	202 541.77 €
Recettes de l'exercice	298 379.64 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>95 837.87 €</b>
Résultat antérieur	181 611.81 €
<b>Résultat à la clôture 2019</b>	<b>277 499.88 €</b>

### Approbation des comptes de gestions 2019 de la commune et Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dressés pour l'exercice 2019 par M. François SEBERT et M. Damien PERRET n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Vote du Budget Primitif principal 2020

Madame le Maire expose le contenu du budget Principal de la commune en résumant les orientations générales du budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020 COMME SUIT :

	<b>BP 2020</b>
Section de fonctionnement	305 957.03
Section d'investissement	252 824.64
<b>Total du budget</b>	<b>558 781.61</b>

## Vote du Budget Primitif Assainissement 2020

Madame le Maire expose le contenu du budget Principal de la commune en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif Principal de l'exercice 2020 comme suit :

	<b>BP 2020</b>
Section de fonctionnement	66 866.00
Section d'investissement	324 865.88
<b>Total du budget</b>	<b>391 931.88</b>

## Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes pour 2020.

## Affectation du résultat 2019 au budget principal 2020

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2020 du budget principal l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et l'excédent cumulé de la section d'investissement et tenant compte des restes à réaliser ainsi qu'il suit :

<b>Compte 001</b>	
Déficit d'investissement reporté	<b>63 637.61 €</b>
<b>Compte 002</b>	
Excédent de fonctionnement reporté	<b>52 780.33 €</b>
<b>Compte 1068</b>	
Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>37 921.31 €</b>

## Planning du bureau de vote

Madame le Maire explique qu'en raison de la nouvelle réglementation, les procurations peuvent être délivrées le jour même du scrutin. Des électeurs pourront se présenter au bureau de vote avec une procuration en main non inscrite au sein du registre des procurations. Il reviendra au Président du bureau de vote de s'assurer de sa légalité en contactant le service de gendarmerie signataire. De ce fait, un Président est désigné pour chaque changement de permanence.

## ASSAINISSEMENT

### Démantèlement de la lagune

La parole est donnée à Mme COTE Monique, responsable Assainissement qui rappelle que la commune dispose d'un délai de deux ans pour effectuer le curage et l'épandage des boues à l'ancienne lagune. Le délai

de vigueur est donc fixé à mi-mai 2021.

Un entretien téléphonique avec l'Agence d'ingénierie apporte un complément d'information concernant la mise en place du démantèlement qui doit s'effectuer en deux parties. Les deux bassins doivent être nettoyés. Le second sera arasé et rebouché entièrement avec une remise à plat des terres alors que le premier sera conservé pour récupération des eaux pluviales. Il devra être étanche et servira à décanter les métaux lourds des routes et à améliorer les eaux en sortie qui vont à la Saône.

Dès le printemps 2020, il conviendra d'étudier puis de suivre les épandages, de curer et épandre les boues.

L'arasement du second bassin est préférable dès le curage des boues au plus tard fin avril 2021.

Des devis sont en cours pour le l'étude et le suivi des épandages ainsi que pour le curage. D'autres devis devront être demandés auprès de la SAUR et du Département

Des rapports devront parvenir aux services de l'Etat d'où l'importance d'un bureau d'étude.

### Propositions contrats d'entretiens des postes de refoulement et STEP

Après étude des trois propositions, l'ensemble du conseil à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de SOGEDO sous réserve de modification de la mention « cuve en béton » de l'article 2 par « cuve étanche en polyester » pour 4 395 €uros par an.

## BATIMENTS

### Bibliothèque

Trois bénévoles ont récemment été recrutés : Mme PEYROT Dominique, Mme DRUESNES Sandrine et M. COULAS Pascal permettant la reprise des animations et activités.

L'ensemble des membres de la bibliothèque sollicitent aide et conseils afin de mettre en place une seconde bibliothèque solidaire, la première n'étant pas très accessible. Une implantation à proximité des benches à verre serait judicieuse au vue de sa fréquentation, une armoire devrait être trouvée garantissant la conservation des ouvrages. Une proposition 16 Place du 19 mars 1962 est formulée au vue de l'abri du préau et de sa fréquentation. Un accord de principe est donné par l'ensemble du conseil.

### Logement communal

Le locataire du logement 16 Place du 19 mars 1962 a déménagé. Une habitante de Boz souhaite reprendre la location. Suite à l'état de lieux de sortie, le lino des chambres sera changé.

## VOIRIE

### Extension du réseau d'assainissement chemin des Gouilles

Comme demandé lors de la dernière réunion de commission voirie du 7 février, la modification du devis a été effectuée, le montant du devis de l'entreprise DE GATA est accepté pour un montant de 6 851 €uros HT.

### Eaux pluviales route de la Gare

Après étude du devis proposé, une erreur au niveau des métrages est relevée. Il convient de demandé cette rectification à savoir 69 ML en tuyau de 400 et 32 ML en 300. Le devis de l'entreprise DE GATA est accepté à 8 voix POUR et 1 voix CONTRE.

### Chemin piétonnier (de la rue de la Mortelle à la rue de l'Ecole)

Les demandes de subventions sont toujours en cours.

## DIVERS

### Convention de mise à disposition de la salle communale aux associations

L'ensemble du conseil prend connaissance de la convention de mise à disposition de la salle communale aux associations de la commune et du contrat de location. Il est convenu qu'un état des lieux sera également établi avant chaque location.

Il est également entendu que le conseil d'école ne rentre pas dans le cadre associatif et ne sera donc pas soumis

à la convention.

La convention ainsi que le contrat de location sont acceptés à l'unanimité.

### Coiffeuse

Madame le Maire a rencontré Madame Macquet, initiatrice de ce projet. Elle souhaite s'implanter un vendredi sur deux. Il convient à présent de définir quel emplacement lui attribuer.

Son installation est autonome en eau mais elle aura besoin d'un branchement électrique.

Le stationnement dans sur le terrain stabilisé mais pas dans l'herbe lui est accordé.

Concernant le branchement électrique, un relevé de compteur se fera avant et après l'installation afin d'évaluer ses consommations qui permettra la mise en place d'un forfait.

### Délégation de signature de permis de construire au responsable Bâtiments

Il convient d'établir une délégation de signature pour un permis de construire déposé par un membre de la famille de Madame le Maire. Monsieur CORMY Marc, étant responsable Bâtiments, l'ensemble du conseil municipal décide de lui octroyer délégation jusqu'à la mise en place du conseil municipal prochainement élu.

### Bilan SIEA

Le SIEA proposera des services aux communes pour l'analyse des bâtiments communaux avec une participation à hauteur de 20 centimes par habitants. Le budget et le compte administratif ont été votés.

Un partenariat avec de nouveaux fournisseurs internet sera mis en place dans les mois à venir. Bouygues Télécom sera également habilité à distribuer des abonnements fibres aux particuliers. Une négociation est en cours avec Free et Orange.

### Suivi courrier d'administré

Lors du dernier conseil municipal un courrier d'un riverain alertait la commune quant au danger que représente un saule pleureur dans la propriété voisine. Un élu s'est rendu sur place pour en discuter avec la propriétaire de l'arbre. Une recherche est en cours pour retrouver ses enfants.

### DPE logement communal

Une demande de DPE a été formulée auprès du SIEA. Ce dernier ne fournit pas cette prestation. Il convient de se tourner vers des entreprises du privé habilitées à le faire.

### Verrou local communal

La commune est toujours en attente de devis.

### Église

Deux devis sont arrivés. La décision est laissée aux futurs membres du conseil municipal.

### SIVOS

Pour information, le SIVOS a mis la facture présentée aux trois communes au budget.

Suite au départ en retraite de la responsable cantine à Reyssouze au 1er avril, une personne avec de l'expérience a été recrutée. L'équipe est au complet.

### Projet biodiversité

Le 19 mai prochain, une tournée de reconnaissance sera faite pour recenser les hirondelles, chouettes et chauves-souris sur la commune. Cette tournée se déroulant en journée un jour ouvré, les membres du conseil ne sont pas disponibles. Il convient de lancer un appel à bénévoles.

### Budget Syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze

Le budget du Syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze a été voté pour des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élevant à 4 904 554.85 €uros et des dépenses et des recettes d'investissement s'élevant à 9 008 123.89 €uros.

Séance levée à 22h55

Affiché le 09 mars 2020